



Bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie de juillet 2020¹

Le droit international antiesclavagiste des "nations civilisées", 1815-1945 /

Michel Erpelding ; préface d'Emmanuelle Tourme Jouannet

Éd. Institut universitaire Varenne, 2017

Cote : 62.930

Comme l'éditeur et sa collection de thèses l'indiquent, il s'agit ici de la publication, sans doute intégrale, d'une thèse récente. Du reste, la bibliographie accessible de l'auteur se limite à ce seul ouvrage.

Ce « senior research fellow » à l'institut Max Planck de Luxembourg a obtenu ses différents grades universitaires à la Sorbonne et à l'Inalco.

On comprendra que cet ouvrage -plus de 900 pages- s'adresse en priorité au lecteur suffisamment intéressé et déjà bien informé du « droit international des nations civilisées ». Le lecteur plus « généraliste » aura quelque difficulté à le consulter. Cette remarque n'a évidemment aucun sens péjoratif car cette thèse est fort intéressante et résulte d'une recherche approfondie. Elle a d'ailleurs obtenu plusieurs prix délivrés par des organismes ou revues de sa spécialité.

La préfacière et directrice de la thèse, Emmanuelle Tourme Jouannet, elle-même professeure à l'école de droit à Sciences-Po, souligne l'originalité de l'approche et de la méthodologie de l'ouvrage. Elle conclut sa préface par la phrase suivante : « Débattre du passé du droit international, l'affronter tel qu'il a été, grâce à des travaux aussi exceptionnels que celui de Michel Erpelding , devrait en effet être avant tout émancipateur pour nous tous ».

Outre l'introduction de l'auteur, l'ouvrage se déroule en deux parties, respectivement intitulées « La cristallisation du droit international antiesclavagiste des « nations civilisées » » et « La fragilisation du droit international antiesclavagiste des « nations civilisées » ».

La répétition des guillemets pour les « nations civilisées » donnent au lecteur potentiel une première piste de lecture. Elle est précisée en 4^{ème} de couverture : « ...l'affirmation d'un droit international antiesclavagiste était étroitement liée à l'idée, à la fois généreuse et autoritaire, de « civilisation ». Ou comment un antiesclavagisme, idée généreuse en soi,



¹ Les recensions de l'[Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une œuvre à www.academieoutremer.fr.



Bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer

permet d'établir une hiérarchisation des « civilisations » et de justifier la colonisation des peuples situés en dessous de la « civilisation » du haut.

L'auteur retrace l'histoire de cet antiesclavagisme, comme l'indique le titre, de 1815 à 1945. Soit de la « Déclaration des Puissances sur l'abolition de la traite des Nègres » du Congrès de Vienne à « la remise en cause sans précédent de l'idée même de « civilisation » par le Statut de Nuremberg ».

On n'oubliera pas que les nations qui apportèrent la « civilisation » dans les colonies, notamment en Afrique depuis 1830, ne supprimèrent bien des formes de travail forcé ou de codes de l'indigénat qu'après la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

L'auteur termine sa conclusion (elle résume les constats de son étude) par les phrases suivantes : « ...rupture avec le discours officiel de l'époque coloniale, fondé sur l'idée à la fois généreuse, prétentieuse et autoritaire de « civilisation ». L'auteur de ces lignes espère que ce changement de discours ne restera pas, à terme, cantonné au domaine de la lutte contre les pratiques esclavagistes. ».

Phrase quelque peu sibylline, car il est relativement évident que bien des formes « d'esclavagisme » restent de pratique courante aujourd'hui dans des sociétés qui font plus que les tolérer ou dans des formes plus contemporaines. D'où une question : quels domaines vise donc l'auteur ? Ceci n'est pas une critique mais une demande de clarification.

Répetons que pour le lecteur qui saura entrer dans la thèse sous revue, cet ouvrage est fort intéressant de par ses approches et sa méthodologie, et la lumière qu'il apporte aux relations ambiguës entre diverses formes de domination de l'homme sur l'homme, dans l'histoire comme dans le présent.

Jean Nemo